

**Compte rendu sommaire**  
**Séance publique du Conseil Municipal**  
**24 Septembre 2020**

---

**L'AN DEUX MILLE DIX VINGT, le 24 septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de Daignac, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire de Daignac.**

Nombre de conseillers en exercices: 11

Nombre de présents: 8

Nombre de procuration: 3

Date convocation Conseil Municipal: 21 septembre 2020

Liste des présents:

Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU, Barbara COLIN, Laetitia LUBIATO, Vincent GRAFTE, Michel MASSIAS, Christian SIUTAT

Liste des absents et des procurations:

Corinne PAQUES, excusée, donne pouvoir à Romuald CHAGNEAU

Frédéric PICQ, excusé, donne pouvoir à Christian SIUTAT

Michel ZANARDO, excusé, donne pouvoir à Michel MASSIAS

Secrétaire de séance: Romuald CHAGNEAU

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2020,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2020.

## **2. Adhésion des communes d'Asques et Mérignas au syndicat EPRCF33**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne un avis FAVORABLE, à l'adhésion des communes d'Asques et Mérignas au syndicat EPRCF33.

## **3. Choix du devis pour l'achat d'un défibrillateur**

Plusieurs devis ont été fait afin d'étudier la mise en place d'un défibrillateur sur la commune, au niveau de la salle des fêtes :

- EURL DUPONT ELECTRICITE : Installation électrique : 603.00 euros TTC
- SEDI : Matériel + installation électrique : 2044.80 euros TTC
- HEART PROTEKT : Matériel + formation + contrat annuel + formation : 2112.00 euros TTC
- SARL A CŒUR VAILLANT : Matériel : 2172.00 euros TTC  
Formation : 252.00 euros TTC  
Contrat d'entretien annuel : 1036.80 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les 2 devis suivant :

SARL A CŒUR VAILLANT pour un montant global de 3460.80 euros TTC

EURL DUPONT ELECTRICITE pour un montant global de 603.00 euros TTC

## **4. Subventions pour les activités extra-scolaires**

Vu la délibération du Conseil Municipal n °14 bis / 2016 qui attribue une subvention de 50 euros par an et par enfant pratiquant une activité extra-scolaire payante ou participant à un voyage scolaire payant.

Vu la facture acquitté concernant l'enfant Anaëlle GRAFTE

Vu la facture acquitté concernant l'enfant Chloé GRAFTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces deux demandes de subventions à la majorité absolue : 10 POUR et 1 ABSTENTION.

## **5. Mise en place d'une amende forfaitaire concernant le dépôt d'ordures sauvages**

Monsieur le Maire Michel MASSIAS explique à l'Assemblée la pertinence de la mise en place d'une amende forfaitaire en cas de dépôt d'ordures sauvages sur la commune de DAIGNAC.

Il propose de fixer le montant de l'amende à 500.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la mise en place de cette amende forfaitaire et fixe son montant à 1000.00 euros.

## **6. Prémption sur zone UA et UB**

Monsieur le Maire Michel MASSIAS propose à l'Assemblée que la commune de Daignac fasse valoir son droit de prémption sur tous les terrains classés en zones UA et UB dans le PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.

## **7. Mise en place du RIFSEEP**

Monsieur le Maire Michel MASSIAS explique à l'Assemblée que la commune de Daignac doit, au vu du Code Général des Collectivités Territoriales, mettre en place le nouveau régime indemnitaire appelé RIFSEEP.

Ce nouveau régime indemnitaire remplacera celui actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter cette délibération.

## **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'autorisation stationnement de taxi sur la commune de Daignac à laquelle il a répondu défavorablement au vu de l'arrêté pris le 12 juin 2020.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il recevra le jeudi 15 octobre à 9h30 deux agents associatifs envoyés par LA CALI afin de sensibiliser les élus, les agents communaux et les administrés sur la prévention et le risque des AVC. Un kit de dépistage sera alors remis ce jour-là.
- Monsieur le Maire Informe le Conseil Municipal que lui-même et 2 de ses adjoints siègeront à plusieurs commissions de LA CALI, comme suit : /

*Mr Michel MASSIAS, Maire :*

*- Développement touristique*

*- Urbanisme*

*- Développement économique et innovation*

- *Transport et mobilités douces*
- *Finances, fiscalité et affaires juridiques*
- *Petite enfance et enfance*
- *Ressources humaines*
- *Politique de la ville et CISPD*
- *Eau, assainissement, environnement, et transition écologique*
- *Patrimoine culturel et naturel, filière bois et gestion de la forêt de la Double*
- *Marchés publics*
- *Manifestations et équipements sportifs d'intérêt communautaire*

*Mr Christian SIUTAT, 1er Adjoint :*

- *Agriculture, maraîchage, promotion des circuits courts et gouvernance alimentaire locale*
- *Action sociale d'intérêt communautaire et gens du voyage*
- *Jeunesse, insertion et attractivité du monde étudiant*
- *GEMAPI*

*Mr Romuald CHAGNEAU, 2ème Adjoint :*

- *Politiques contractuelles, habitat et logement*
- *Equité territoriale, déploiement de la fibre optique et à la lutte contre les zones blanches*
- *Culture*
- *Moyens techniques et immobilier institutionnel*

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Zanardo, conseiller excusé, lui a remis 2 devis effectués pour le curage des fossés de la commune. Les conseillers ont décidés d'y réfléchir et de prendre une décision ultérieurement.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que LA CALI propose, parmi ses services, un moyen de transport gratuit ( BUS ) pour les habitants de Daignac. Il y a 3 points d'arrêt de bus prévus à ce jour : Le bourg, La gare et Curton. Plus d'informations sont à venir.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains administrés vont avoir leurs compteurs d'eau changés par le groupe SUEZ afin de les moderniser.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré cette semaine l'Inspecteur d'Académie avec Vincent GRAFTE, le Président du SIRPD. Ils ont exposé la situation de notre école.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une classe spéciale pour les jeunes enfants sourds a été créée à GENISSAC. Cette classe fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et accueille déjà 4 enfants. C'est un projet social très prometteur mais qui demande beaucoup de moyens financiers. Les communes alentours, dont DAIGNAC fait partie, sont sollicitées afin de savoir si elles souhaitent faire un don. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplir une promesse de don d'un montant de 500.00 euros.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rencontrer chacune des associations de la commune. Mr Christian SIUTAT, Mr Romuald CHAGNEAU et Mr Vincent GRAFTE se joindront à lui pour lors de ces rencontres.
- PPRMT : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les demandes des administrés et futurs acquéreurs sur la commune devront être envoyées à ce syndicat. Ce seront des études payantes.
- SECURITE ROUTIERE : Mme COLIN propose de prendre RDV avec le CRD afin d'évaluer les zones dangereuses et d'y trouver des solutions adaptées. La commission voirie va se réunir afin d'en parler.

La séance est levée à 23h.

-----

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire.**

**Fait à Daignac, le 28.09.2020**

**Le Maire,**

**Les Membres Présents,**

**La Secrétaire de séance,**